

L'Évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool (CAPE) examine rigoureusement la qualité de la mise en œuvre de politiques éprouvées la lutte contre les méfaits de l'alcool par tous les ordres de gouvernement. Il s'agit de la troisième itération de CAPE, un projet qui a permis de renforcer la lutte contre les méfaits de l'alcool au Canada. Les données sur ces politiques ont été recueillies pour CAPE 3.0 entre le 1er juin et le 1er décembre 2022.

MB: 469 verres standards par personne de 15 ans ou plus

Canada: 487 verres standards par personne de 15 ans ou plus

Source: Statistique Canada. Tableau 10-10-0010-01 – Ventes de types de boissons alcoolisées par les régies des alcools et autres points de vente au détail, en valeur, en volume et e(7)-eslet ebr perslu 2022.

Toutes les politiques recommandées doivent être élaborées et mises en œuvre sans la participation de l'industrie de l'alcool, et cela sans exception. Chaque fois que possible, elles doivent être promulguées dans la législation ou la réglementation.

Désigner un ministère chargé de la santé et/ou de la sécurité pour superviser la vente et la distribution d'alcool. Exiger une redevance de grossiste ou son équivalent pour l'État entre le producteur ou le fabricant et le détaillant.

Accroître le pourcentage actuel de 11,7 % de points de vente appartenant à l'État et gérés par lui et s'acheminer vers un monopole d'État intégral. Interdire les ventes d'alcool en dehors des établissements traditionnels (par exemple dans les dépanneurs, les épiceries, les spas et les installations sportives) ainsi que les ventes en ligne; éliminer progressivement les établissements de fermentation sur place et les trousseaux de fabrication de bière chez soi.

Intégrer la protection de la santé et de la sécurité publiques dans le mandat explicite de l'autorité de réglementation; exiger la participation de la santé publique aux prises de décisions et aux modifications législatives.

Score: 56 % (D)

Toutes les politiques recommandées doivent être élaborées et mises en œuvre sans la participation de l'industrie de l'alcool, et cela sans exception. Chaque fois que possible, elles doivent être promulguées dans la législation ou la réglementation.

Pour en savoir plus sur l'Évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool ou pour devenir membre de sa communauté de pratique, visitez le site alcoholpolicy.cisur.ca ou envoyez un courriel à cisur@uvic.ca.

Naimi, T., Stockwell, T., Giesbrecht, N., Wettlaufer, A., Vallance, K., Farrell-Low, A., Farkouh, E., Ma, J., Priore, B., Vishnevsky